



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 04 septembre 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 16**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-09-2023-192**

**Objet : Approbation du plan de financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relatif à l'élaboration de la stratégie de communication en matière de prévention, gestion des déchets et économie circulaire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.  
**Arrivé en cours de séance : Germain DUTON**

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

**En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.**

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

## Le Bureau Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'à partir des besoins en communication de ses différents services opérationnels, la Direction Environnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) souhaite élaborer une stratégie de communication autour de la prévention, la gestion des déchets et l'économie circulaire. La stratégie permettra de définir une ligne directrice, d'analyser et de comprendre les modes de fonctionnement des habitants en matière de gestion des déchets, de les accompagner par des actions de prévention et d'impulser l'économie circulaire sur le territoire ;

**Considérant** que l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est proposé afin de définir ladite stratégie et de la décliner dans un plan de communication. La traduction en actions opérationnelles sera réalisée en interne par les services de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que plusieurs phases constituent le projet :

- Un état des lieux de l'existant, sera réalisé en étroite collaboration entre les Directions communication et environnement de CAP Nord Martinique.
- L'AMO devra, à partir des enjeux présentés et de l'état des lieux :
  - Choisir des vecteurs de communication et des messages adaptés aux objectifs et aux cibles visés, en optimisant les moyens financiers et humains,
  - Définir un plan d'actions à adapter aux changements de situation, notamment face à une communication de crise,
  - Proposer des indicateurs d'évaluation et de mesures des résultats obtenus, et élaborer des tableaux de bord de communication ;

**Considérant** qu'une stratégie de communication parfaitement élaborée permettra de déterminer les bons moyens, outils, canaux de diffusion et des campagnes de communication adaptées auprès des publics cibles et à partir d'objectifs préalablement définis ;

**Considérant** que le Calendrier Prévisionnel de déroulement des opérations s'étend sur la période 2024-2026 ;

**Considérant** que le plan de financement prévoit une participation de l'ADEME d'un montant de 10 000 € ;

**Considérant** le plan de financement qui se répartit comme suit :

DEPENSES	Montant HT
AMO	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>20 000,00 €</b>

RESSOURCES	Taux	Montant HT
ADEME	50%	10 000,00 €
CAP NORD MARTINIQUE	50%	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>20 000,00 €</b>

**Considérant** l'avis favorable des membres de la Commission mixte Subvention-Finances, réunis le 28 juin 2023, sur le plan de financement pour l'élaboration de la stratégie de communication en matière de prévention, gestion des déchets et économie circulaire ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** le plan de financement pour l'élaboration de la stratégie de communication en matière de prévention, gestion des déchets et économie circulaire.

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

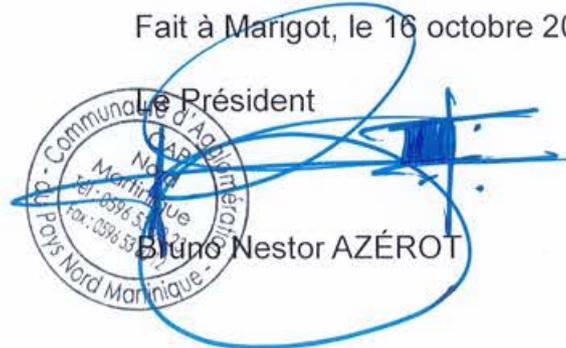
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président

  
Bruno Nestor AZÉROT